

## Conseil de sécurité

PROVISO IRE

S/PV.2831 30 novembre 1988

**FRANCAIS** 

## COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2831e SEANCE

Tenue au Siège, à New York le mercredi 30 novembre 1988, à midi

résident : M. MIGLIUDIO

(Italie)

embres :

Algérie

Allemagne, République

fédérale d' Argentine

Brésil

Chine

Etats-Unis d'Amérique

France

Japon

Népal

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Sénégal

Union des Républiques socialistes

soviétiques

Yougoslavie

**Zambie** 

M. OUYAHIA

Le Comte YORK von WARTENBURG

M. DELPECH

M. NOGUEIRA-BATISTA

M. LI Luye

M. ORUN

M. BLANC

M. KAGAMI

M. RANA

Sir Crispin TICKELL

Mose DIALIO

M. SMIRROV

M. PEJIC

M. EUSE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français l l'interprétation des autres discours. Le texte définitif se ra publié dans les bouments officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des nterventións. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation ntéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section édition des documents officiels, Département des services le conférence, preau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un mamplaire du compte rendu.

- 2 -

La séance est ouverte à 12 h 20.

ADDPTTON DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (S/20276)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 21 mai au 17 novembre 1988 (S/20276). Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution publié sous la cote S/20300, qui a été établi au cours des consultations du Conseil.

Sur la base de ces consultations, je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si aucun membre du Conseil ne demande à prendre la parole et si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix immédiatement.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, France, Allemagne,
République fédérale d', Italie, Japon, Répal, Sénégal,
Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique,
Yougoslavie, Eambie.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 624 (1988).

A propos de la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

"Comme on le sait, il est dit au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur la Porce des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/20276) que

'malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie,
la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient
et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un
règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du
Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.